
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 5 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 11 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND.

Absents : Marietta DE WEERT et Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON à Jean-Marc POULLILIAN ; Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Attributions de subventions aux associations pour l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer spécifiquement sur l'octroi des subventions communales aux différentes associations et organismes.

Il est proposé d'attribuer pour l'exercice 2023, les subventions comme suit :

Associations (Sur imputation 65748)	Montant attribué 2022	Montant proposé 2023	Nombre d'enfants
Club Alpin Français Guillestre	300,00 €	350,00 €	7
Judo Club du Guillestrois	300,00 €	250,00 €	5
Ski Club Guillestre	250,00 €	350,00 €	7
Les Trolls	Pas de demande	250,00 €	5
Véloroc	1 200,00 €	1 450,00 €	29
Les portes du Guil	100,00 €	0,00 €	0
SCES Saint Crépin Eygliers Sport	450,00 €	500,00 €	10
AAPPMA l'ardillon Haut-alpin	250,00 €	250,00 €	/
RASED	124,50 €	120,00 €	80
APAC de Guillestre	50,00 €	50,00 €	/
FNACA Guillestrois/Queyras	100,00 €	100,00 €	/
Le regain de nos montagnes	50,00 €	50,00 €	/
Pays Guillestrin	50,00 €	50,00 €	/
Accor' danse (Danse Altitude)	200,00 €	250,00 €	5
Secours Populaire Embrun	50,00 €	50,00 €	/
Secours Catholique	50,00 €	50,00 €	/

Tennis club Guillestre	250,00 €	350,00 €	7
MFR Maison Familiale Rurale de Saint Flour	50,00 €	50,00 €	1
Fondation du patrimoine	75,00 €	0,00 €	/
Les restaurants du cœur	50,00 €	50,00 €	/
Refuge One Love	50,00 €	50,00 €	/
Fond de solidarité pour le logement (FSL)	327,20 €	324,80 €	0,40€/hab
ADIL 04-05	265,30 €	284,20 €	0,35€/hab
Collège l'Argentière-la-Bessée « classe transplantée »	Pas de demande	100,00 €	2
Volley Club	Pas de demande	150,00 €	3
CAUE 05	/	100,00 €	/
Sport Enjoy 05	/	200,00 €	4

Divers autres organismes (sur imputations 65738)	Montant attribué 2022	Montant proposé 2023	
Parc du Queyras	6 456,65 €	6 844,05 €	/

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'attribuer les subventions comme indiqué ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

